Image not found or type unknown

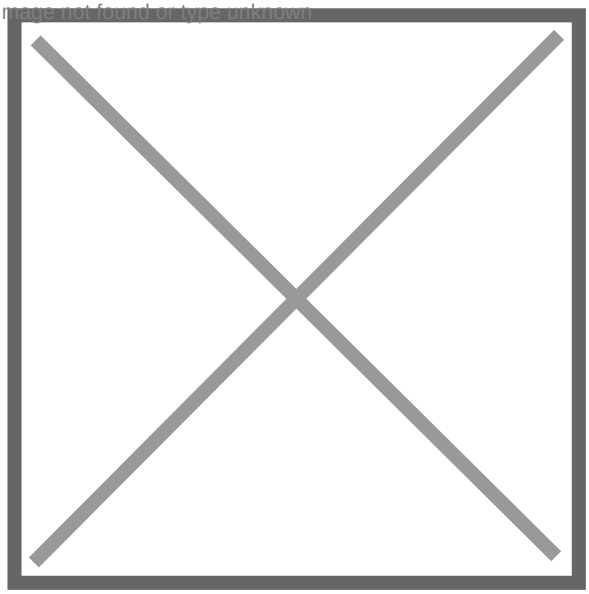

Prescription de peine ou aménagements possibles

Par **Manon200191**, le **27/06/2017** à **15:53**

Bonjour , il y a plus de 9 ans jai fait une bêtise qui a donner lieu à une peine de prison de 1 ans ferme dont 3 avec sursi, j'étais jeune et immature et en plus j'avais déjà fait 4 mois le jour de mon arrestation jusqu'au procès et je vous avoue que je l'ai très mal vécu puis 3 ans apres mon jugement a eu lieu donc en janvier 2012 et la on me condamne à cette année de prison j'avais que 21 ans et je suis partie à l'étranger par peur. Aujourdhui cela fait un peu plus de 5 ans et je viens de revenir sur le territoire car toute ces années mon fait mûrir et jai une femme qui ma soutenu je vais être papa et jai également trouver un travail en cdi. Mon avocat me dit que ma peine sera prescrite en juillet 2018 mais je peux pas laisser ma femme avec ce stresse tous les jours de ne pas me revoir le soir. Pensez vous que je puisse aménager ma peine auprès du juge d'application ? Ou une autre solution ? Merci pour vos réponse.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés